



## Communiqué de presse

Talence, le 12 juin 2020

### Un train d'aides pour soutenir l'économie locale

**La Ville a entériné plusieurs mesures en direction des acteurs économiques locaux. Pour soutenir les commerçants, entreprises et professions libérales et les aider pour relance leurs activités dans les meilleures conditions possibles.**

La crise sanitaire du Covid-19 a paralysé le pays pendant deux mois et demi. La Ville de Talence et son tissu économique n'ont pas été épargnés : baisse de l'activité et du chiffre d'affaires, chômage partiel, etc.

Pour soutenir ces activités fragilisées et les aider à relancer la "machine économique" de manière plus sereine, la Ville a pris trois mesures fortes (votées à l'unanimité au conseil municipal du 8 juin 2020) :

- **L'annulation de loyers des entreprises**
- **L'exonération partielle des droits de place et redevances d'occupation du domaine public.**
- **L'exonération des abonnements de stationnement payant professionnels et riverains**

Concrètement, la Ville annule quatre mois de loyer – de mars à juin - pour l'ensemble des locataires et occupants du domaine public à Talence. Cela concerne la dizaine d'entreprises de la pépinière de Thouars, des cabinets médicaux, des associations de la petite enfance, la librairie Georges... Elle a également approuvé l'exonération de quatre mois des droits de place et redevances d'occupation du domaine public pour la même période. Cette mesure concerne les commerçants sur les trois marchés de plein air, les marchands ambulants (hors marché), les cafés et restaurants ayant une terrasse.

Le conseil municipal a décidé d'exonérer professionnels et riverains de deux mois d'abonnement de stationnement. Cette exonération se matérialisera par l'attribution de nouveaux droits d'abonnement d'une durée de deux mois, sur présentation d'une facture. A utiliser librement et gratuitement jusqu'au 31 juillet 2021.

Ces mesures feront l'objet d'une réévaluation à la fin du mois de juin en fonction de l'évolution de la situation sanitaire. Elles représentent **un effort financier pour la Ville de 100 000 euros.**

La Ville a également accepté que les cafés et restaurants de la [place du centre-ville](#) (place Alcalá de Henares) élargissent leur terrasse de manière éphémère jusqu'au 11 juillet, en respectant des règles de bon voisinage et, bien sûr, les consignes sanitaires. Cette mesure temporaire doit aider ces entreprises à compenser le manque d'activité pendant ces 2,5 mois de confinement.

---

**CONTACT PRESSE :**

Claudia Courtois : 06 23 03 59 64 - [cla.courtois@talence.fr](mailto:cla.courtois@talence.fr)